Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 070-247000755-20261026-BC2026_013-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Désignation du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION
N° BC 2026-013

En exercice :	**9**
Titulaires présents :	**7**
Pouvoirs :	**1**
Absents :	**2**
Nombre de votants :	**8**

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le 20 octobre dernier.
Le Bureau Communautaire nomme Frédéric Burghard secrétaire de séance.

Présents : Joël Brice, Frédéric Burghard, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jacques Deshayes, Claudette Faivre-Bazin, Alain Schelle
Pouvoir : Loïc Laborie à Frédéric Burghard
Excusé : Jean-Luc Daval

Exposé

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux communautés de communes : « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre, à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Communautaire désigne Frédéric Burghard en qualité de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES